

PROCÉDURE D'INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES POUR 2023/2024

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les inscriptions aux accueils de loisirs périscolaires (accueils du matin, midi et soir, restauration scolaire, mercredis-loisirs) et extrascolaires (vacances d'automne, hiver et printemps) auront lieu **du lundi 19 juin au vendredi 7 juillet 2023**.

Celles-ci devront être réalisées en priorité via le Portail Familles (logiciel dédié pour ces 2 services municipaux). Deux cas peuvent se présenter :

- 1) Vous possédez un identifiant et un mot de passe
- 2) Vous ne possédez pas d'identifiant

Procédure	Cas 1 VOUS POSSEDEZ UN IDENTIFIANT		Cas 2 VOUS NE POSSEDEZ PAS D'IDENTIFIANT	
	Réinscription	Inscription d'un nouvel enfant	Réinscription (familles connues des services mais non identifiées sur le Portail familles)	Inscription d'un nouvel enfant
Ce que vous devez faire	Mettre à jour les renseignements sur votre compte Portail Familles puis transmettre les documents : icône «Accueil» puis dans le bandeau à gauche «Consulter les documents» et enfin dans «à compléter INSCRIPTION»		Communication par mail : enseignement@valognes.fr (périscolaire) jeunesse@valognes.fr (extrascolaire)	
Liste des documents dûment remplis et signés à scanner et à déposer :	Sur votre compte Portail Familles		Communication par mail à enseignement@valognes.fr (périscolaire) jeunesse@valognes.fr (extrascolaire)	
• Fiche d'inscription	NON	X	X	X
• Fiche des autorisations	Uniquement si modification	X	X	X
• Fiche des données personnelles collectées	Uniquement si modification		X	X
• Justificatif de domicile de moins de 3 mois	Uniquement si modification		X	X
• Fiche sanitaire de liaison (1 par enfant)	X	X	X	X
• Dernière attestation de droits CAF ou MSA	X	X	X	X
	Après réception de tous vos documents conformes, vous recevrez un mail afin que nous puissions ouvrir vos accès sur le logiciel et vous permettre ainsi d'enregistrer le planning de votre enfant dans les meilleurs délais.		Après réception de tous vos documents conformes, vous recevrez un mail avec vos identifiants afin de vous permettre d'accéder au Portail Familles (https://valognes.portail-defi.net/) et enregistrer le planning de votre enfant dans les meilleurs délais.	

Tous les documents sont à envoyer remplis et signés **uniquement sous format PDF ou JPEG** :

Nous restons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.